



## OBTENIR LE LABEL TOURISME ET HANDICAP

Créé en 2001 pour les personnes en situation de handicap, le label **Tourisme et Handicap** constitue la preuve de l'**engagement concret** ainsi que la **garantie d'un accueil efficace et adapté**. Celui-ci prend en compte les **quatre formes de handicap** (auditif, visuel, mental et moteur).

### ■ Objectifs

Fournir à la clientèle touristique une information fiable et homogène, descriptive et objective de l'accessibilité des équipements sur les lieux de vacances et de loisirs.

Valoriser les réalisations des professionnels en direction de la clientèle handicapée.

### ■ Prestations proposées

Pré-diagnostic de votre structure et des améliorations à apporter (si nécessaire).

Conseils et accompagnement afin d'obtenir le label Tourisme et Handicap.

Promotion des sites labellisés à travers les sites internet et les brochures du CDT.

### ■ Bénéficiaires

Les structures touristiques privées ou publiques (hébergements, restaurants, sites de loisirs, Offices de Tourisme, sentiers de randonnée, ...) dans la mesure où l'activité correspond à un des cahiers des charges reconnus au niveau national.

### ■ Conditions et tarifs

Évaluation par un binôme d'évaluateurs.

Passage/examen en commission régionale (une par trimestre).

Attribution du label par la commission nationale (1 par mois) sous condition d'obtention de celui-ci pour au moins 2 types de handicap .

Signature de la charte pour adhérer au label Tourisme et Handicap (valable 5 ans).

Accompagnement des bénéficiaires tout au long de la démarche de labellisation sur la base d'un forfait d'une journée pris en charge par le CDT.

Votre interlocuteur au CDT : **Jean-Christophe Nicolle**  
Tél. 02 99 78 47 44 | [jc.nicolle@bretagne35.com](mailto:jc.nicolle@bretagne35.com)  
[www.bretagne35.com](http://www.bretagne35.com)

